L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN.............$12 } payable d'avance
DO TROIS FOIS PAR SEMAINE.....$10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 31 MARS 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

Le COLUMBIA, parti de Liverpool le 4 du courant, était attendu à Boston le 20; s'il n'a pas été retardé par les mauvais tems et si la malle se départ pour un jour de ses habitudes d'irrégularité, nous pourrions bien avoir aujourd'hui des nouvelles d'Europe de 21 jours plus récentes.

☞ Nous recommandons à nos lecteurs notre correspondance particulière de New York.

SUICIDE.—Un homme nommé Samuel Miller, exerçant le métier d'horloger, dans la rue Jefferson, s'est coupé hier la gorge avec un rasoir. Il y avait quelque tems que ce malheureux était arrivé de New-York; et l'on attribue son suicide à des embarras pécuniaires.

PLUIE DE SOUFRE.—Plusieurs personnes ont remarqué qu'une pluie de soufre avait précédé la pluie violente qui est tombée hier vers le milieu de la journée.

SEDITION.—Le bruit courait à New York qu'une sédition avait été découverte à bord du sloop de guerre *John Adams*. C'est le même batiment à bord duquel le jeune *Spencer* s'était efforcé d'exciter une révolte avant d'être transféré sur le *Somers*.

Le navire des Etats-Unis, *Concord*, s'est perdu dans les premiers jours du novembre dernier, dans le Canal de Mozambique.

EXPLOSION.—Le bateau à vapeur Cutter a sauté le 17 courant à Pittsburg au moment où il quittait ce port. Le second ingénieur et deux hommes de couleur ont été tués; dix autres personnes ont été plus ou moins grièvement blessées.

MISSISSIPI.—Le gouverneur de cet Etat, W. Tucker, a lancé une proclamation dans laquelle il offre une récompense de $1000 pour l'arrestation de Richard S. Graves, trésorier d'Etat, qui a disparu avec les fonds du trésor. Graves avait été arrêté le 22 courant et amené devant une cour d'enquête. Le 26, avant la fin de cette enquête, il parvint à se soustraire à la garde du shérif. Graves est un homme de 28 à 30 ans, d'une taille de 5 pieds, 9 à 10 pouces, ayant les cheveux bruns, les yeux clairs, le front fuyant &c. Le gouverneur déclare que les bons du trésor soustraits par le susdit Graves ne seront point payés.

L'OHIO.—Le 18 courant, à Wheeling, l'Ohio avait huit pieds d'eau et baissait; il était tout à fait délivré des glaces. A Pittsburg le même jour, il avait six pieds d'eau; la veille à Cincinnati, il montait rapidement.

PHILADELPHIE.—Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Philadelphie ont donné l'avantage aux whigs et sont du plus favorable augure pour le succès à venir de la bonne cause.

LE CLARION.—Le bateau à vapeur *Clarion*, capitaine Toulmin, a sombré samedi dernier dans le Tombecbee, à 12 milles au dessus de Demopolis, (Alabama). Il revenait à Mobile, ayant à bord environ 900 balles de coton. La plus grande partie de la cargaison a été sauvée; mais le bateau lui-même est entièrement perdu. Le *Clarion* est le bateau qui, récemment sur la même rivière, heurta et fit sombrer le *William Robinson*. Les passagers du Clarion sont arrivés le 28 courant, à Mobile.

M. W. WALLACE est à Mobile en ce moment; il y donnera sans doute un concert. Le *Register and Journal* de cette ville, après un juste éloge de cet artiste, ajoute: "Il ne sera pas hors de propos de rappeler que M. Wallace est le premier pianiste de la reine Victoria, et il voyage en ce moment en vertu d'un congé." Saviez-vous que M. Wallace fût premier pianiste de S. M. B.?

INCIDENTS DE VOYAGE.—Nous recevons de MM. Harper & Brothers de New-York, par l'intermédiaire de MM. Woodall et Co. de cette ville, un exemplaire des *Incidents de Voyage dans le Yucatan*, par M. Stephens. Cet ouvrage, qui complète celui du même auteur sur l'Amérique centrale, offre le même intérêt. Il est enrichi de gravures qui lui donnent un prix tout particulier. Nous y reviendrons.

NEW HAMPSHIRE.—Nous avons des retours partiels des élections dans cet Etat. Le gouverneur HUBBARD sera réélu à une faible majorité. Les membres dont l'élection est connue, se composent de 101 radicaux, 81 whigs et 10 conservatifs. Les locofocos ont perdu de leurs forces depuis l'an dernier.

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]
NEW-YORK, 19 mars 1843.

Nous avons éprouvé, jeudi dernier, le plus violent orage qui ait fondu sur nous cet hyver. Le vent soufflait avec rage et je crains fort que nous n'ayons bien des désastres à enregistrer prochainement. En ville, la neige a tombé en grande abondance, et bon nombre de rues ont été rendues impraticables. Dans quelques-unes la neige amoncelée par le vent formait une couche d'environ dix pieds. Une maison de la rue Washington a été renversée, et sa chute a causé de grands malheurs: une femme a été tuée, tandis que l'enfant qu'elle allaitait n'a point souffert: le mari de cette femme a eu le bras cassé, et l'un de ses enfans la jambe fracturée.

La barque Isabelle, de Porto Rico, s'est jetée sur la côte de l'île de Staten et devra être déchargée. Le navire Florian, expédié pour Amsterdam, s'est échoué dans la baie du Prince et devra également être déchargé. Un grand nombre de goëlettes et de sloops ont été dématés: quelques autres batimens ont sombré.

L'orage n'a pas été moins violent dans l'Est. Le bateau à vapeur de Stonington est arrivé ce matin avec trois malles qui se trouvaient en retard.

La corvette des Etats Unis Saratoga, venant de Portsmouth, New-Hampshire, a été pris par l'orage, et à la hauteur de Rye, ila dû abandonner ses ancres et couper ses mats pour ne pas être jeté à la côte. Le lieutenant Parrall est venu à terre et s'est procuré un bateau à vapeur pour aller au secours du Saratoga.

Le baleinier Général Williams, capt. Baily, ayant à bord 4000 barils d'huile de baleine, est entré dans le Sound et a jeté l'ancre près de Saybrook. Il avait les mats abattus. Le capitaine partit en canot avec six hommes de son équipage pour aller à terre chercher un bateau à vapeur. Le canot chavira, et le capitaine et cinq hommes se noyèrent.

L'arrivée à Boston de la Maria Théreza, venant de Manille, celle du Friend à New London, confirment la nouvelle de la perte de la corvette des E. Unis Concord. Ce navire s'est perdu dans le canal de Mozambique. Le capitaine Bœrum, le payeur Hart, et un homme d'équipage se sont noyés en remontant en bateau la rivière Zamola. Le sloop des Etats Unis John Adams, se trouvait au Cap pour recueillir les officiers et l'équipage.

Le bruit courait qu'une sérieuse sédition avait éclaté à bord de ce dernier batiment.

AFFAIRE DU SOMERS.—La Cour martiale n'en avait pas encore fini le 20 courant avec l'affaire du commandant MacKenzie. Il est probable, cependant, que cet interminable procès est décidé à l'heure qu'il est. Le commandant MacKenzie devait, après l'audition des témoignages, faire présenter par ses avocats une justification complète de sa conduite; puis le juge avocat devait répondre et d'après toutes les probabilités soutenir l'accusation. La décision de la Cour ne se sera sans doute pas fait attendre après la cloture des plaidoiries.

TREMBLEMENT DE TERRE.—La goëlette *Francis Kennedy*, arrivée récemment de Charleston, le 22 courant, annonce qu'un second tremblement de terre s'est fait sentir le 3 courant, dans la partie septentrionale de la Guadeloupe. Un capitaine, qui se trouvait en ce moment à la pointe du nord de l'île, a déclaré que son navire avait reçu un choc si violent que les matelots avaient eu grand peine à rester sur leurs pieds. Un épais nuage de fumée se faisait voir dans le voisinage de la Basse-Terre, et l'on avait de sérieuses craintes pour cette partie de la Guadeloupe qui avait été épargnée au mois de février. St. Thomas a ressenti aussi le 3 courant, un tremblement de terre; mais comme la première fois cette île a peu souffert. Les nouvelles reçues de la Pointe à Pitre par le même arrivage sont bien loin d'être consolantes: la salubrité y est singulièrement compromise par les amas de ruines qu'on n'a pas encore pu déblayer et qui renferment des cadavres.

La comète s'est montrée le 2 courant, à St. Thomas; elle jetait, dit-on, un éclat si vif qu'elle a causé de vives alarmes aux habitans. Ces alarmes ne sont-elles pas naturelles au milieu des effroyables désastres qui les entourent? Tout doit leur causer d'horribles appréhensions.

HAITI.—L'*Atlas* de Boston publie une lettre d'un négociant de Jérémie, qui donne quelques détails sur l'insurrection, sur son but et sur ses chances de succès. Le correspondant de notre confrère du Nord prétend que l'insurrection est basée sur des motifs parfaitement justes et qu'elle mérite de réussir. Les patriotes, suivant ce correspondant, demandent: 1o. Que la constitution soit révisée; celle qui existe depuis 1816 devait être révisée tous les neuf ans, et le président s'est toujours opposé à cette révision; 2o. Que le président ne soit à l'avenir élu que pour cinq ou sept ans, et non point pour la vie; 3o. Que l'énorme armée permanente qui pèse sur le pays, soit licenciée; et 4o. Que le président Boyer soit tenu de donner un compte exact des finances de l'Etat et qu'il soit tenu à rembourser toutes les sommes qu'il aura fait sortir de l'Ile pour son propre compte.

MONTEVIDEO.—On se rappelle qu'au commencement de janvier dernier, le consul anglais, de concert avec le consul français, signifia au gouvernement de la république Argentine qu'il eût à cesser la guerre contre la république Orientale. Le général Rosas n'avait point encore répondu le 20 janvier à cette signification, et le désarmement ne semblait point s'opérer, bien qu'un corps d'invasion qui avait franchi l'Uraguy, ait repassé cette rivière pour rejoindre le général Oribe qui se trouvait toujours dans la province d'Entre-Rios. C'est là que les Argentins semblaient vouloir concentrer leurs forces. De leur côté, les Montévidéens prenaient des mesures de sûreté. Ribera réorganisait ses forces sur le Rio Negro et le général Paz, à la tête de la réserve, avait son quartier général à Molino, non loin de Montévidéo. On annonçait que le commandant de l'escadre anglaise qui se trouvait à Rio Janeiro, devait se rendre à Montevideo sur la frégate *Alfred*.

GUAYAQUIL.—Il règne en ce moment dans cette ville une épidémie qui fait de grands ravages. Elle a déjà emporté le Consul Américain et bon nombre des principaux habitans.

RAPPORT OFFICIEL

Des Délibérations du Sénat de la Louisiane.

SEANCE DU MARDI 28 mars 1843.

Sur motion de M. Walker, le secrétaire est autorisé à nommer un nouveau commis d'enrôlement.

M. Sparrow présente un acte pour amender l'acte réduisant les salaires des commis de la Législature. Les commis de traduction et de minutes ont été réduits de $10 à 6. Cette réduction est disproportionnée aux autres qu'on a faites. Ces commis ont trop d'ouvrage pour que $6 soient une compensation suffisante de leurs services. Il propose de fixer leur salaire à $8 par jour.

Après dispense des règles le bill passe.

Sur motion de M. Armant, le Sénat prend sous considération le bill pour étendre les limites de la paroisse St. Jacques.

M. A. explique le but du bill et dit que les MM. Fortin ont une habitation dont une partie seulement se trouve dans les limites de la paroisse; que cependant l'habitation dont la balance est comprise dans la paroisse St. Jean-Baptiste est assesée dans celle de St. Jacques; et qu'enfin ils désirent que l'habitation soit comprise en entier dans les limites de cette dernière paroisse.

M. Garcia appelle M. Morse au fauteuil.

Ensuite il fait observer que par une loi générale la collecte des taxes sur des habitations dans le même cas que celle des M. Fortin, se fait dans la paroisse où se trouve la majeure partie de l'habitation; mais que ce n'est pas une raison pour restreindre le territoire d'une autre paroisse. L'intérêt général ne doit pas être sacrifié aux vues de quelques individus. Ses constituants n'ayant pas été consultés sur cet empiètement projeté, il ne peut y consentir. M. G. cite l'exemple d'une habitation située à la fois dans les paroisses St. Jean-Baptiste et St. Charles; il n'est pas résulté d'inconvénient de la collecte des taxes foncières dans une seule paroisse.

M. Hoa, sans vouloir intervenir dans la question, sait que la réclamation de MM. Fortin a droit à l'attention du Sénat. Ces Messieurs désirent que leur propriété soit comprise dans une seule paroisse, parce qu'il leur est désagréable d'avoir affaire avec deux juridictions. Il fait ensuite un exposé général de la question.

Le sujet est discuté ensuite par MM. Garcia et Armant.

M. Walker oppose à la proposition des raisons indiquées déjà par M. Garcia et croit qu'il convient de remettre le sujet à la session prochaine: on pourra alors savoir quelle est l'opinion de la paroisse St. Jean-Baptiste.

Après quelques autres explications de MM Downs, Garcia et Sparrow, M. Walker renouvelle sa motion de renvoi à la première session, qui est adoptée.

M. Hoa, selon l'avis qu'il en avait donné, présente un bill pour renouveler certains pouvoirs. Après dispense des règles, le bill passe.

M. Downs, au nom du comité judiciaire auquel a été référé un bill pour établir une Cour d'Erreurs en matière criminelle, rapporte un bill avec des amendemens, lesquels, sur sa motion, sont mis à l'ordre du jour pour le 29.

Sur motion du même sénateur, les rapport et résolutions qu'il a présentés dernièrement au nom du comité des relations fédérales, recommandant l'annexation du Texas aux Etats-Unis, reçoit le concours du Sénat.

M. Downs demande à présenter un bill pour transférer le siège du gouvernement de la Nouvelle-Orléans à Bâton-Rouge.

M. Hoa s'y oppose, et après dispense des règles, la question est décidée dans la négative.

M. Downs donne avis qu'il le présentera de nouveau demain.

Sur motion de M. Downs, le Sénat discute le bill relatif aux appels à la Cour Suprême.

M. Hoa s'oppose à une aussi grande innovation dans un système de jurisprudence établi comme le nôtre.

M. Downs appuie sa proposition par la nécessité de la mesure et par le précédent qui existe à cet égard à la Cour Suprême des Etats-Unis.

M. Hoa ayant demandé le dépôt sur le bureau,

M. Labauve combat le changement radical proposé par M. Downs, et dit qu'il serait embarrassé lui-même de s'y reconnaître, quoiqu'il ait quelque expérience.

M. Downs répond que c'est le même mode de porter des causes aux Cours d'appels par des bills d'exception, d'erreur, &c., qui a été constamment suivi par le barreau dans un grand nombre de cas, comme on peut le voir en se référant aux rapports des décisions de la Cour Suprême.

La motion de M. Hoa est mise aux voix,

M. Armant dit qu'il votera pour le dépôt sur le bureau parceque la session est trop avancée pour s'occuper d'un sujet aussi important.

M. Carter dit qu'il votera dans le même sens, parce qu'il existe des doutes sur la constitutionnalité de la proposition.

M. Sparrow croit qu'il conviendrait de faire quelques modifications au projet de loi en attendant il votera comme les précédents.

Le bill est déposé sur le bureau après un vote de 8 oui contre 1 non.

Sur motion de M. Downs, on s'occupe du message par lequel la Chambre annonce qu'elle insiste sur le rejet des amendements du Sénat au bill relatif aux districts, et qu'elle demande la nomination d'un comité de conférence; MM. Brasheer, Hunt et Wadsworth sont les membres nommés par la Chambre.

M. Hoa propose le concours à la nomination du comité de conférence.

M. Lacoste propose d'insister sur les amendements et de renvoyer le bill à la Chambre.

Ici s'élève une question de savoir si cette proposition ne ferait pas échouer le bill.

M. Downs appuie la proposition et ne croit pas à la validité de l'objection. La proposition ne pourrait qu'amener plus tard à la nomination d'un comité de conférence dont il ne voit pas la nécessité maintenant.

M. Hoa croit que le parti de la conciliation est le meilleur comme le plus habituel dans les différences d'opinion entre les deux Chambres. D'ailleurs l'arrangement du comité n'est obligatoire qu'autant que chaque branche de la législature y donne son concours. Il doute que l'autre proposition ne soit pas l'équivalent du rejet du bill; mais, dans tous les cas, elle montrerait absence de disposition de la part du Sénat à s'entendre sur le sujet.

Après d'autres débats entre MM. Morse, Davidson, Walker, Hoa, Sparrow et Downs,

Le président annonce que l'adoption de ce qu'a proposé le sénateur de Plaquemines serait équivalent au rejet du bill, et que la motion du sénateur d'Orléans étant la première, elle a le privilège.

Le concours à la nomination du comité de conférence est mis aux voix et adopté par 8 oui et 6 non.

M. Carter propose de nommer au scrutin les deux membres du comité pour le Sénat—Adopté.

M. Hoa demande un recès—Adopté par 8 oui et 6 non.

Les votes étant déposés, MM. Davidson et Lacoste sont nommés vérificateurs du scrutin.

Au premier tour, MM. Morse et Armant sont élus.

Sur motion, l'élection contestée du district d'Iberville, est mise à l'ordre du jour pour le 30, et l'on accorde aux parties le privilège de se faire assister par des conseils, à leur option.

Après quoi, le Sénat s'ajourne.

RAPPORT OFFICIEL
DE LA
CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

JEUDI, 30 mars 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 32 membres.

M. Orr demande que l'on reprenne en considération le vote sur la 2me. résolution relative au remboursement de l'amende imposée au général Jackson.

La réconsidération est renvoyée à midi.

Sur motion de M. Nicholls, la Chambre s'occupe de l'acte qui amende le Code Noir, et l'adopte section par section. Le bill passe après avoir subi une troisième et dernière lecture.

Sur motion de M. Stillé, la Chambre s'occupe du bill du Sénat qui détermine le chiffre pour lequel la paroisse de Sabine devra contribuer dans les taxes d'Etat. Le bill passe.

Sur motion de M. Phelps, la Chambre s'occupe du bill pour affermer le pénitentiaire, et le met à l'ordre du jour pour demain, immédiatement après la lecture du journal.

Sur motion de M. Wilson, la Chambre s'occupe du bill qui a pour but la création de deux nouveaux districts électoraux dans les paroisses de Claiborne et des Rapides. M. Phelps présente quelques autres sections pour la création de nouveaux districts dans la paroisse de Catahoula. Le bill est lu trois fois et passe.

M. Voorhies annonce qu'il a soumis à l'approbation du gouverneur plusieurs bills et résolutions.

Sur motion de M. Newport, la Chambre s'occupe d'une résolution qui enjoint à l'ingénieur d'employer les esclaves détenus au pénitentiaire à former un chemin entre Baton Rouge et Clinton. M. Newport présente un amendement à l'effet de former un chemin public du chemin de fer qui relie actuellement Baton Rouge à Clinton.

M. Winchester demande la dispense des règles, pour présenter un bill concernant la modification d'un district électoral dans la paroisse de St. Jacques. Le bill, après dispense, est lu trois fois et passe.

Sur motion de M. Delassus, et après dispense des règles, la Chambre s'occupe du bill pour autoriser les conservateurs d'hypothèques à en radier quelques-unes. Le bill passe.

M. Phelps introduit une résolution à laquelle le Sénat devra concourir, pour enjoindre à l'ingénieur d'Etat de fermer une des issues de l'Atchafalaya. Déposée sur le bureau, sujette à l'appel de la Chambre.

La Chambre s'occupe du bill pour incorporer le village de Marksville, et, sur motion de M. Couvillon, l'adopte. Le bill passe.

M. Clark présente un bill pour garantir aux gardes du pénitentiaire le prompt paiement de leur salaire. Ce bill a pour but d'obvier à un inconvénient auquel les gardes se sont trouvés soumis l'an dernier. Le bill est lu trois fois et passe.

Sur motion de M. Bordelon, la Chambre s'occupe du bill relatif à l'amélioration du bayou Bœuf.

M. Selby objecte au temps que l'on fixe et au nombre de personnes que l'on accorde à l'ingénieur, pour l'exécution des travaux projetés. Il ne veut pas que l'on fasse ainsi à l'ingénieur un devoir de commencer une entreprise avant une autre. Qu'on le laisse libre.

M. Bordelon fait observer que plusieurs personnes sont déjà employées à ces travaux, et qu'il serait convenable qu'on les terminât avant d'en entreprendre d'autres.

M. Selby propose de retrancher cette clause qui ordonne que les ouvriers ne seront pas détournés des travaux sur le bayou Bœuf jusqu'à leur entier achèvement. Sa motion est repoussée.

M. Phelps présente une section additionnelle ordonnant la fermeture de la crevasse à New-Carthage. Déposée sur le bureau.

Le bill passe après avoir subi une 3me lecture.

Un congé de quelques jours est accordé à MM. Broussard et Boudousquié.

Sur motion de M. Winchester, la Chambre s'occupe de l'acte pour amender l'acte relatif à la liquidation des banques.

M. Hunt explique l'objet du bill. Son but est de simplifier les préliminaires de la mise en liquidation et d'en diminuer les dépenses.

M. Claiborne présente une section additionnelle pour accorder aux commissaires des banques qui sont entrées de leur propre mouvement en liquidation, les mêmes privilèges que ceux accordés aux directeurs des banques hypothécaires en liquidation. Adoptée.

Le bill passe après avoir été lu une 3me fois.

M. Ratliff demande que la Chambre s'occupe du bill relatif à certains travaux entrepris pour le service de l'Etat, et dont on réclame le paiement. Ce bill a été présenté par le comité sur les dépenses éventuelles.

La Chambre se constitue en comité général. M. Phelps occupe le fauteuil. Le bill est d'abord adopté, et passe ensuite à la Chambre.

La motion pour la réconsidération du vote sur la 2me résolution relative au remboursement de l'amende imposée au général Jackson, est repoussée par 21 voix contre 15.

M. Brewer demande que la Chambre s'occupe du bill qui a pour but la réduction du taux de l'intérêt conventionnel.

M. Benjamin espère que la Chambre ne prendra pas le bill en considération. Cette mesure soulèverait une forte opposition, et absorberait un temps précieux.

M. Brewer répond qu'il sera aussi bref que possible.

La prise en considération est votée par 21 voix contre 15.

M. Brewer dit qu'il ne veut parler que quelques instans. Il sait que le bill soulèvera une formidable opposition, mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut mettre des bornes à certaines prétentions.

Il propose de fixer le taux de l'intérêt conventionnel à sept pour cent. Il sera pourvu par ce moyen au placement de grands capitaux, employés jusqu'ici à des prêts usuriers. Cette mesure aura aussi pour but de rehausser la valeur des propriétés, et ne peut nullement porter préjudice aux débiteurs. Il a toujours pensé qu'un intérêt élevé était loin de pouvoir être considéré comme une marque de prospérité, car, tant que ce taux reste élevé, les capitaux circulent peu. L'intérêt exorbitant payé sur l'argent a plongé les planteurs dans de cruels embarras. La diminution qu'il propose aura pour résultat la diffusion des capitaux et le soulagement des classes endettées. Quiconque violera la loi, perdra le droit de réclamer sa créance. C'est le système en usage à New York.

M. Benjamin exposera sommairement les raisons qui ont porté le comité judiciaire à rejeter le bill. Il ne croit pas que la majorité de la Chambre soit en faveur de la mesure, qui, du reste, repose sur une fausse théorie. Le premier résultat de cette mesure serait d'éloigner les capitaux que l'on n'envoie ici que dans l'intention d'en obtenir le placement à raison de dix pour cent. Nous avons grandement besoin de ces capitaux. Notre marché est considéré comme beaucoup moins sûr que les marchés d'Europe, et il n'y a que l'appat du gain qui puisse retenir ici les capitaux. Si vous les éloignez, vous augmenterez proportionnellement la misère publique. Toute législation sur ce sujet ne peut produire que des résultats fâcheux. Aucune loi ne saurait régler le taux de l'intérêt. Ce taux se règle d'après l'état du marché, augmentant et diminuant selon que les capitaux s'accumulent ou diminuent. L'argent ira toujours là où l'on en a besoin, et celui qui n'en possède pas assez en achètera à quelque prix que ce soit. Le bill aura forcément pour résultat d'augmenter le taux de l'intérêt. L'honnête capitaliste ne prêtera plus son argent, ce qui laissera carrière à l'avidité des spéculateurs. On doit se rappeler que l'intérêt sur les capitaux, est, en même tems un équivalent du risque que court le prêteur et une compensation pour l'usage de son argent. Or, les spéculateurs qui s'exposent au chatiment pourvu par la loi, règleront là-dessus le taux de l'intérêt. Diminuez le taux de l'intérêt et décrétez des pénalités, et l'objet de vos lois retombera sur les emprunteurs. Ces considérations le décideront à voter contre le bill. On ne saurait fixer le taux de l'intérêt, qui doit nécessairement varier suivant l'état du marché. Là où il y a abondance de capitaux, l'intérêt est peu élevé. Là, au contraire, où il y a disette de capitaux, l'intérêt est très élevé. La législature ne parviendra pas à forcer les capitalistes à prêter leur argent à un taux fixe.

M. Benjamin propose de déposer le bill sur le bureau. Les voix étant recueillies se divisent comme suit: oui, 19, non, 19. L'Orateur vote dans l'affirmative, et la motion prévaut.

M. Ratliff, du comité sur les réclamations, présente un rapport touchant certaines requêtes de shérifs qui désireraient pouvoir payer au trésor des billets de banque dépréciés. Le comité rapporte le bill pour venir en aide au shérif d'Est-Bâton-Rouge. Déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la Chambre.

Un congé pour le reste de la session est accordé à M. Selby.

La Chambre s'occupe du bill pour créer un contrôleur-général de l'Etat de la Louisiane, et le met à l'ordre du jour pour demain.

Sur motion de M. Heath, la Chambre s'occupe du bill pour augmenter les pouvoirs du jury de police de la paroisse St. Landry.

M. Heath propose de le déposer indéfiniment sur le bureau.

M. Voorhies dit que la Législature a passé l'an dernier un bill autorisant la fermeture de toutes boutiques, magasins, lieux d'amusement, &c, le dimanche. On a cru alors que l'effet du bill ne pouvait s'étendre au village des Opelousas. Cette mesure y est très impopulaire. Les citoyens les plus respectables de l'endroit ont adressé des mémoires à la Législature pour demander le rappel de la loi. Les habitans des Opelousas sont pour la plupart créoles, et leurs usages sont bien connus. Ils sont catholiques, et comme tels observent à leur façon la fête du dimanche.

M. Heath est bien democrate, quoique le parti auquel il appartient ne porte pas ce nom. Il croit que la majorité doit gouverner. Pourquoi a-t-on élu un jury favorable au bill, puisque la majorité y est opposée.

La motion pour déposer le bill sur le bureau est repoussée par 20 voix contre 14.

Le bill est lu deux fois et adopté.

Sur motion de M. Orr, la Chambre s'occupe de l'acte qui a pour but d'unir les greffes des Cours de district et de paroisse des Avoyelles. L'acte est lu deux fois et adopté.

Sur motion de M. Nicholls, la Chambre s'occupe du bill qui a pour but la création d'un inspecteur des farines, du bœuf et du porc dans la paroisse de Jefferson. Le bill passe.

Sur motion de M. Clark, la Chambre poursuit la discussion de l'acte qui a pour but de réduire le nombre des assesseurs de l'Etat.

Le nombre des assesseurs pour la paroisse d'Orléans est fixé à trois. Un débat s'engage sur le montant du salaire qui leur sera alloué. M. Ratliff croit qu'un salaire de six cents piastres est plus que suffisant. MM. Winchester, Hunt et Benjamin veulent porter ce salaire à huit cents piastres. Leur opinion prévaut.

Les autres sections sont adoptées avec quelques amendemens.

M. Hunt propose une section additionnelle décrétant que le contrôleur des aliénations ne pourra plus désormais exiger une rétribution pour certificats fournis aux assesseurs. Adopté.

M. Flucker présente une section décrétant que les assesseurs seront élus tous les deux ans par le peuple.

M. Winchester propose de déposer cette section sur le bureau. Les voix étant recueillies, offrent le résultat suivant: oui, 18; non, 17. L'Orateur votant dans la négative, la motion est repoussée.

La Chambre s'ajourne à demain, 10 heures.

OFFICIEL.

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR,
Avec l'avis et le consentement du Sénat.

JUGES DE PAIX.

B. F. Dunlap—Pour la paroisse de Tensas.
John F. Harper—Pour la paroisse de Catahoula.
Wm. Campbell, " "
M. Fortner, " "
Thos. Balluc, " "
Wm. T. Rayant—Pour la paroisse de Jefferson.

NOTAIRES PUBLICS ET JUGES DE PAIX.

H. Dunham—Pour la paroisse des Avoyelles.
T. Cookerman, Catahoula.
H. Hillman, Carroll.
H. Brown, Concordia.

ARPENTEUR DE PAROISSE.

C. E. Ramage—Paroisse de Catahoula.

ENCANTEURS.

John Wilcox—Pour la ville de la Nouvelle Orléans.
R. Richardson " "
W. O. Hews, " "

Nouvelle Orléans, le 28 mars 1843.

PREMIERE MUNICIPALITE.

CONSEIL GENERAL.

FRED. BUISSON, CH. H. TANEY,
J. F. PEPIN, G. BURKE.

POUR ALDERMEN.
1er. District.
A. D. CROSSMAN, G. MUSSON,
S. D. McNEIL, URSIN BOULIGNY.
2me. District.
EDWARD FORSTALL, A. MEYNIER.
3me. District.
M. CRUZAT, M. BLASCO.
4me. District.
F. CORREJOLLES, ARMAND PILIE.
5me. District.
CHEVALIER JUMONVILLE, JULES BENIT.

M. l'Editeur,
☞ Veuillez annoncer que MM. ALFRED TEXIER DUPATY et J. A. FONTENETTE, sont candidats pour la place d'Alderman du 2me district de la 1re Municipalité, et qu'ils seront soutenus par
31 me— Un grand nombre de votans.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer que M. MANUEL BLASCO, est candidat pour la place d'alderman pour le 3me. district de la 1re. Municipalité, et qu'il sera soutenu par un
31 mars GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. EMILE WILTZ est candidat pour représenter le 2nd district de la 1ère. municipalité au Conseil de Ville.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.
N. O. le 30 mars 1843.

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection d'aldermen de la 1ère. Municipalité, par les votans du 4me district.
E. A. CANON,
EDGARD MONTEGUT.
30 mars—

Veuillez insérer dans votre estimable journal, que
LOUIS SERE, et
ALFRED ROUSSEAU
Sont candidats pour la place d'Aldermen du 4ème. district de la 1ère. municipalité.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que MM. F. CORREJOLLES et ARMAND PILIE, seront soutenus, comme candidats pour la place d'aldermen du 4ème. district de la 1ère. municipalité.

☞ Nous avons vu beaucoup d'articles annoncés pour la chevelure. Ces articles, qui, au lieu de tenir la tête dans un constant état de propreté, détruisent au contraire la racine et le brillant des cheveux, ne devraient jamais être employés.—Le seul auquel on devrait avoir recours est le Baume bien connu et garanti de Colombie, en vente chez COMSTOCK & ROSS, 26, rue des Magasins, qui non seulement tient la tête entièrement propre, mais encore fait pousser et embellit la chevelure. (Signé.)

VIN de Bucellas à vendre en magasin par
30 m W. FRERN, 66, Douane

[PAR AUTORITE.]

[No. 69.]
ACTE

Acte pour amender l'article trois mille cent quatre vingt quatre du Code Civil.

Sect. 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans, de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale;* Que l'article trois mille cent quatre vingt quatre du Code Civil soit et demeure amendé de manière à insérer après les mots "génuns et économes" les mots suivans: "et les dettes contractées pour les fournitures nécessaires faites à toute ferme ou habitation."

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que le privilège des gérants et économes, tel qu'il est conservé par le dit article trois mille cent quatre vingt quatre aura la primauté sur celui du fournisseur, accordé par le présent acte.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété &c.;* Que cet acte aura force de loi à dater de sa promulgation.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 23 mars 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 71)
ACTE

Pour amender les lois relatives aux partages

Section 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que toutes les fois que deux ou plusieurs individus seront co-propriétaires d'une étendue de terre continue, située en partie dans différentes paroisses, chacun des co-propriétaires ou un plus grand nombre d'entre eux aura le droit d'intenter une action pour le partage de totalité de la dite terre dans chacune des dites paroisses.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que dans tout partage judiciaire, par suite duquel le bien a été divisé en nature, les hypothèques et privilèges existant contre l'un des co-propriétaires au commencement par le seul fait de partage, au lot qui lui sera échu en partage, et cesseront de peser sur les lots échus à ses co-propriétaires. Il est entendu que dans le cas où il reviendrait une soulte à l'un des co-propriétaires dont le lot est hypothéqué ou aliéné de toute autre manière, et que la dite soulte lui sera accordée en raison de ce que le lot qui lui est échu en partage est d'une valeur moindre que les autres lots, alors la dite soulte restera dans les mains de ceux qui sont obligés de contribuer; elle sera garantie par hypothèque sur leurs lots respectifs, et sera sujette à la demande des créanciers du co-propriétaire qui avaient une hypothèque ou un privilège contre lui, et cela conformément à l'ordre de priorité des dits créanciers.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que toutes les fois que dans un procès en partage institué devant l'une des cours des preuves, la question s'élèvera sur le titre de propriété d'un bien fonds, soit directement, soit indirectement, la dite cour des preuves sera habile à décider de la dite question de titre.

Sect. 4me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que toutes les fois que le shérif de toute paroisse saisira en vertu d'un ordre lancé par une cour de justice, un bien fonds situé dans la paroisse dont il est le shérif, il aura le pouvoir d'exécuter l'ordre à lui remis sur la totalité du dit bien fonds, alors même que le dit bien s'étendrait sur deux ou plusieurs paroisses contigues les unes aux autres.—Il est entendu, cependant, que le dit shérif devra faire faire l'annonce légale de la vente du dit bien dans chacune des paroisses sur lesquelles il peut s'étendre, et il est également entendu que le dit shérif devra faire enregistrer son acte de vente dans chacune des dites paroisses.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 27 mars 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 72]
ACTE

Pour amender l'article six cent quarante cinq du Code de Procédure.

Section 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale;* Que l'article six cent quarante cinq du Code de Procédure est et demeure amendé de telle sorte qu'en outre des objets qui y sont déclarés exempts de la saisie seront inclus: les cercueils, le fourrage, le foin, les vivres et les autres objets nécessaires à l'exploitation de l'habitation à laquelle ils se rattachent, pendant l'année courante.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété &c.;* Que cet acte sera en force à dater de sa publication dans la gazette d'Etat, et toutes lois ou parties de lois contraires au dit premier acte sont et demeurent abrogées.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 27 mars 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 73)
ACTE

Pour amender l'acte approuvé le seize mars dix huit cent quarante-deux, intitulé: "Acte pour empêcher d'une manière plus efficace l'entrée des gens libres de couleur dans l'Etat, et pour d'autres objets."

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale;* Qu'à dater de la passation de cette loi, tout homme de couleur libre, qui voudra se prévaloir de la protection qu'elle accorde, et qui sera tenu dans cet Etat avant déclaré dont trente-huit et y aura constamment résidé depuis cette époque, devra, dans les trente jours qui suivront la promulgation de ladite loi, enregistrer au Greffe du juge de Paroisse de la paroisse où il réside, et exposer d'une manière particulière son âge, le lieu de sa naissance, les endroits où il a résidé antérieurement.

[illegible]

Sect. 5me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que cet acte sera promulgué et mis en vigueur immédiatement après qu'il aura été publié dans la gazette de l'Etat.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 28 mars 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 74)
ACTE

Pour pourvoir au paiement des frais de Judicature à la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets.

[illegible]

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 29 mars 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Granada, Hammond, Liverpool, Jenkins & Tigler
Goel. Palestine, Kitchen, Laguna, J Alexander
Independence, Mann, Mobile, C D Lehman

ARRIVES.

Bateau de remorque Phenix, Annable, des Passes.
Bateau de remorque Porpoise, McPherson, des Passes.
Bateau de remorque Southerner, Whan, des Passes.
Navire Potomac, Berry, de Liverpool.
Navire Maryland, Smith, de Rotterdam.
Navire Selden, Shaw, de Liverpool.
Barque Nereid, Grant, de Liverpool.
Barque Avola, Davis, de Boston.
Brick Calais, Denny, de New York.
Goel. Marion, Lewis, de Grand Caillou.
Navire à vapeur Cincinnati, Smith, de Tampa Bay.
Steamer Clipper, Laurent, Bayou Sara.
" Ambassador, Brenham, Vicksburg.
" Hail Columbia, Smith, Florence, Ala.
" R. T. Lytle, Ledwick, Shreveport.
" Alton, Penrice, Waterloo.
" Queen of the South, Miller, Mobile.
" Fashion, Fullerton, Mobile.
" Southerner, Wiswell, Mobile.
" Swiss Valley, Dugan, Portsmouth.

DERNIERES DATES.

New-York	mars 20	Londres	fev 16
Boston	mars 19	Liverpool	fev 19
Baltimore	mars 21	Paris	fev 8
Washington	mars 21	Havre	fev 8
Philadelphie	mars 21	Bordeaux	janv 30
Charleston	mars 22	Vera-Cruz	fev 19
Havane	mars 22	Mexico	fev 3
Galveston	mars 18	Tampico	mars 6

☞ Les consignataires par le navire LYONS du Havre, sont invités à envoyer leurs permis à bord. Toutes les marchandises dont les permis n'auront pas été retirés dans les cinq jours, seront envoyées dans le magasin de la Douane.
31 mc S. & J. P. WHITNEY & Co.

☞ Le navire COLUMBIANA, capitaine Parker, du Havre, est en déchargement vis à vis l'Hotel de la Monnaie. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises dans les cinq jours, faute de quoi, elles seront envoyées dans les magasins de la Douane.
30 mc L. H. GALE, 93, Commune.

Les personnes faisant leurs provisions de départ, trouveront chez les soussignés tous les articles qui leur seront nécessaires, en fait des Groceries, liqueurs de toutes qualités, vins de toutes marques; conserves alimentaires, Sardines à l'huile, petits pois, saumon anglais, figues de Smyrne, etc. etc.
Le tout à des prix les plus réduits!
VALETON, Frères,
28 mars 22 Sous le Verandah Hotel

CAFE MOULU—40 barils à vendre par
30 mars ROBERTS & HALL, 78 Magasins

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné ayant été nommé et commissionné encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, s'est associé Charles O'Hara à l'effet de faire les affaires d'encan et de commission en général, et sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public en général.
B. MULLEN.
Relativement M. & B. MULLEN & Co.
31 mars 19, rue du Canal, Building's row
Les ventes du dehors et autres ventes seront faites, avec promptitude.

LES soussignés, par un acte passé par devant L. T. Caire, notaire public, ont formé une société à l'effet de travailler aux affaires d'encan et de commission en général, sous la raison sociale de J. A. Beard & Richardson.—Bureau 45, rue des Magasins.
JOSEPH A. BEARD.
RICHARD RICHARDSON.
31 mars Encanteurs.

$10 DE RECOMPENSE.

LE soussigné offre cent piastres de récompense à celui qui lui facilitera les moyens de faire arrêter le sieur POMARES, lequel exerçait il y a environ cinq jours la profession de commis négociant dans cette ville.
FRED BONIS.
31 mars—3 147, rue de Chartres

BUREAU DE CIRCULATION.
Nlle. Orléans, 30 mars 1843.

A UNE réunion des membres du bureau tenue ce jour, M. P. A. ROST a été élu président du bureau.
31—1 CHS. LESSEPS, Secrétaire.

Compagnie du Théâtre d'Orléans,
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1843.

L'ELECTION par les actionnaires de six Directeurs pour l'année suivante, aura lieu au bureau de la compagnie, lundi, 3 avril prochain, de 10 heures du matin à 2 heures P. M. Par ordre de la Direction.
31 mc—3 J. A. DURELL, Secrétaire.

A VENDRE, en débarquement du navire l'Amérika, venant de Bordeaux,
60 barriques vin de l'année 1840.
25 do Médoc do, de l'année 1836.
par CASTAINO & LOMBARD,
31 m 43 Conti

ATTAKAPAS, cotonnade fine, à vendre par
31 mc CASTAINO & LOMBARD, 43, Conti.

GOMME Arabique, reçu par le navire Lyons, venant du Havre, à vendre par
31 m CASTAINO & LOMBARD, 43, Conti.

BŒUF mess et prime à l'inspection, à vendre par
31 m SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
26 Poydras

BACON—Jambons, extra qualité de Maysville, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
31 m 26, Poydras.

TOILE D'EMBALLAGE de qualité supérieure, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
31 mars 26, Poydras

FLANELLE électorale, de qualité supérieure, à vendre par
31 m WM. FRERN, 66, Douane

CAFE de Rio de très bonne bonne qualité, en débarquement de la Jenny et en magasin, à vendre par
31 mars WM. FRERN, 66 Douane

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Platilles, Britannias et drilles, en magasin, à vendre par
31 mars WM. FRERN, 66, Douane

ARDOISES—12,000 sacs contenant 22,000 vicomtesses, 31 200 grandes dames, à vendre par
31 mars WM. FRERN, 66 Douane

WHISKEY irlandais, vieux, en dame-jeannes de 5 gallons à vendre par WM. FRERN,
31 mars 66, Douane

BLANC de Plomb—New York et Sangestie, à vendre par WM. FRERN, 66, Douane
31 mars

VIN de Bucellas en magasin et à vendre par
31 mars WM. FRERN, 66. Douane

CAFE de la Havane, prime, à vendre par
31 mars J. M. CABALLERO, 31 Vieille Levée

CIGARES de la Havane, différentes espèces, à vendre par
27 mc J. M. CABALLERO, 31 Vieille Levée

UNE grande facture de Quincaillerie en débarquement de la barque Avola, à vendre par
31 m HARROD, DARLING & co. 49 Commune

MORUE—100 caisses et 10 tambours en débarquement et à vendre par
31 m HARROD, DARLING & co. 49 Commune

PINCEAUX—100 douzaines, assortis, à vendre par
31 m HARROD, DARLING & co. 49 Commune

CHAUX de Thomaston—450 barils en débarquement, à vendre par
31 mars GEORGE BEDFORD, 47, Commune

CIMENT hydraulique—100 barils dernièrement reçus à vendre par
31 mars GEORGE BEDFORD, 47, Commune

PLATRE de Paris—en barils en débarquement, à vendre en lots, au gré des acheteurs, par
31 mars GEORGE BEDFORD, 47, Commune

SUCRE raffiné de Boston—300 barils et caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
31 mars 40, Gravier

THE—500 caisses différentes qualités, à vendre par
31 mars NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

MAQUEREAUX, et saumons—100 barils et 100 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
31 mars 40, Gravier

BLANC de baleine—50 caisses, à vendre par
31 mars NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CAFE—500 sacs Rio et St. Domingue, à vendre par
31 m NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

MORUE—25 tambours à vendre par
31 m NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CAFE vert de Java à vendre par
31 m GEO. GREEN & BROTH, 81 Gravier

RAISINS de Malaga M. R. à vendre par
31 m GEO. GREEN & BROTH, 81 Gravier

SACS en paille à vendre par
31 m GEO. GREEN & BROTH, 81 Gravier

TOILE d'emballage de l'Inde, à vendre par
31 m GEO. GREEN & BROTH, 81 Gravier

SALPETRE—500 sacs à vendre par
31 m GEO. GREEN & BROTH, 81 Gravier

VINS Malaga, Muscat, imitation Porto et Madère, à vendre par GEO. GREEN & BROTH.,
31 m 81 Gravier

AMANDES douces à vendre par
31 m GEO. GREEN & BROTH, 81 Gravier

ARCHANDISES du pays—400 balles écrues, à vendre par GEO. GREEN & BROTH,
31 m 81 Gravier

CORDAGES de Manille, à vendre par
31 m GEO. GREEN & BROTH, 81, Gravier

CORDE du Kentucky, à vendre par
31 m GEO. GREEN & BROTH, 81 Gravier

MOULIN à mais vertical patenté, à vendre par
29 m HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

ALE—50 barils de Dayton, à vendre par
29 mars HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras

BŒUF et Porc m. s. en barils et demi barils, à vendre par HARTWELL & KIDDER,
29 mars 44, Poydras

JAMBONS enveloppés de Cincinnati pour famille, à vendre par HARTWELL & KIDDER,
29 mars 44, Poydras

WHISKEY—70 barils à vendre sur la Levée par
29 mars HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras

FARINE superfine, à vendre en magasin par
29 mars HARTWELL & KIDDER,
44 Poydras

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—En débarquement du navire Richmond et en magasin, formant un assortiment complet et à vendre par FROST & co.,
29 mars 10 Magasins

PAPIER à enveloppe—300 rames simples et doubles, à vendre par
29 mars FROST & Co., 10 Magasins

CIRAGE—300 grosses supérieur, à vendre par
29 mars FROST & co, 10 Magasins

PANTALONS de Cotonnade—10 caisses, à vendre par
29 mars FROST & Co., 10 Magasins

CHAPEAUX—200 caisses différentes descriptions, à vendre par
29 mars FROST & Co., 10, Magasins

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par
29 mc—4 CANTIN, DARAN & Co. 10 St. Louis

CAFE de la Havane, en débarquement du brick T. Street et à vendre par
29 mars GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras

MORUE—500 caisses en débarquement de la barque Richmond, à vendre par
29 mars WIGGIN & DAVENPORT, 43 Magasins

CHANDELLES—50 caisses excellent blanc de baleine, en magasin et à vendre par
29 mars JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras

CORDES et Ficelle d'emballage—300 rouleaux cordes, 150 balles ficelle, en magasin et à vendre par
29 mars JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras

TABAC en feuilles—16 boucauts excellent tabac en feuilles, du Missouri, très léger en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
29 mars 24, Poydras

LE soussigné ayant été nommé par la Cour des Preuves de la paroisse de la Nouvelle-Orléans, curateur de la succession vacante de Rebecca Glover, f. c. l. invite toutes les personnes ayant des réclamations à la faire contre ladite succession, à les présenter le plus tôt possible au bureau du Register des Testaments, ou au soussigné en personne. GEO. W. CAMPBELL, D. M.
28 mars—3 en 10j Curateur.
Le Tropic est invité à publier cet avis.

AVIS—Celui qui a dérobé ou trouvé dimanche soir, 26 courant, au Théâtre d'Orléans, un portefeuille en cuir jaune, sur lequel est inscrit intérieurement le nom du propriétaire, est prié d'en garder seulement le contenu s'élevant, en billets de municipalités et de banques, à environ $130, et de lui adresser, soit par la poste ou autrement, les papiers qui ne peuvent être utiles qu'à celui à qui ils appartiennent.
Une récompense libérale sera accordée. 28 mars—3

A VENDRE—961 pierres plates prêtes à être posées, mesurant environ 600 yards.
AUSSI:
100 Pierres Cutter, mesurant environ 250 yards.
S'adresser à GEORGE ARNOLD HOLT,
28 mars—4 9, rue Royale, basse Musson.

REGALIAS—25 milliers cigares Regalias de la marque de la Realidad, reçus par l'Alabama. On prévient qu'il ne s'y trouve pas de tabac brun, et qu'on en garantit la qualité. S'adresser au No. 85, rue Condé. 28 mars—4

4000 GRAINES POUR LES SEMIS. livres à vendre à des prix modérés, en lots au gré des acheteurs, par
28 mars WM. DINN, 31 Commune

SALAISONS américaines et françaises, à vendre par
28 mars VALETON Frères,
22 sous le Verandah Hotel

CAFE de la Havane—65 sacs prime vert, en débarquement du steamer Alabama, à vendre par
27 m J M CABALLERO, 31 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—13,600 en débarquement du steamship Alabama, à vendre par
27 ms J. M. CABALLERO, 31 Vieille Levée

TRAITES sur la Havane, à vendre par
27 mc CANTIN, DARAN & Co. 10, St. Louis.

A VENDRE—Une (trois) ... à des conditions avantageuses, située à l'encoignure des rues Bayou et Remparts. 26 mars—3

LE soussigné ayant été nommé exécuteur testamentaire du feu Joseph M. White, invite toutes les personnes qui doivent à cette succession, de vouloir bien se présenter pour solder leurs comptes; les créanciers sont aussi priés de produire leurs réclamations contre la dite succession.
P. M. BERTIN,
25 mars—3en10j au Bureau du Rég des Testaments

GRAINES

GRAND assortiment de graines potagères fraîches, reçues de France, et à vendre par LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne.
Aussi—Une très petite quantité de graines d'millets flamands, de qualité supérieure, et 60 espèces de fleurs d'une culture facile. 24 me

ARDOISES de Bangor—4000 Ardoises 24 sur 12; 5000 dito 22 sur 12; 5000 dito 20 sur 10; 7000 dito 18 sur 10; 18000 dito 16 sur 10; et 10000 16 sur 9, en débarquement du navire Swanton, à vendre par
24 ms LYALL & DAVIDSON, 104 Camp

TOLE—5 caisses de 10, 11 et 12 livres la feuille, en magasin et à vendre par
24 ms LYALL & DAVIDSON, 104 Camp

BRIQUES et tuiles à feu—300 milliers excellentes briques anglaises, 2400 tuiles anglaises, 10,000 tuiles anglaises pour faitee de toit, à vendre à bas prix pour du comptant, par
24 ms LYALL & DAVIDSON, 104, Camp.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'à cause du mauvais tems, il a renvoyé la fermeture de son magasin au 10 avril; jusqu'à cette époque, il continuera à vendre à très bas prix le reste de ses marchandises, qui consistent en: Velours de soie noir, rollingites drap léger, gros de Naples noir et couleurs fantaisie, satin noir, écharpes poult de soie, chales crêpe de Chine 6/4 et 7/8, bas de coton unis et à jour, brodequins, chapeaux de soie pour hommes et enfans, huile, espadrilles, etc. et un assortiment de bijouterie, le tout détaillé avec les prix sur cette quantité.
24 mars J. L. DONNAMETTE, , rue Conti.

AVIS.

LA société existant autrefois sous la raison sociale de Maunsel White & Co., a été dissoute du commun accord des associés, le premier mai 1842. Elle a été depuis cette époque et sera à l'avenir conduite sous la même raison sociale par Maunsel White, Cuthbert Bullitt et Theodore Rion.

Signé MAUNSEL WHITE,
CUTHBERT BULLITT,
THEODORE RION,
Par pro. THEODORE RION.
11 mars—1d

PAR LE REGISTER

Succession de Charles McMillen.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI, 1er mai 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 2.. mars 1843, il sera vendu, pour le compte de la succession de Charles McMillen, les lots de terre ci-après décrits, savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui sont dessus, situé au faubourg Lafayette, ... dans l'îlet numéro quarante et un, borné par les rues Robin, Constance, Laurel, et Annunciation, et désigné par le numéro deux sur un plan dressé par ... Remoudet et Reynolds, arpenteurs, en date du 17 janvier 1837 et déposé au ... H. B. Cenas, pour recours. Ledit lot mesure soixante pieds de face à ladite rue Robin, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, mesure française.

Un autre lot de terre, situé au faubourg Ste Marie, dans cette paroisse, à la partie sud-ouest de la rue Poydras, entre les rues St. Charles et du Camp, mesurant vingt-sept pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à ladite rue Poydras, sur une profondeur de cent ... entre lignes parallèles, mesure anglaise; ledit lot désigné par le numéro deux sur un plan fait par Charles F. Zimpel, ... annexé à un acte passé par devant William Christy, notaire public de cette ville, le 2 mars 1836.

Cinq lots de terre, situés au faubourg Delord de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Cypress, Virgo, Florida Landing, désignés par les numéros ... 299 et 300, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face sur ladite rue Magnolia, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan annexé à un acte passé en l'étude de William Y. Lewis, en date du 3 mars 1837.

Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
31 mars—3 en 30j Register des Testamens
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant H. B. Cenas, notaire public.

Succession de Ursin Lebrun.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

VENDREDI trente et un mars 1843, à midi, heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 23 février 1843, il sera vendu, pour le compte de la succession de Ursin Lebrun, le lot de terre ci-après décrit, savoir:

Un lot de terre situé rue Girod, entre les rues Carondelet et Baronne, mesurant un pied français vingt-sept pieds de face à la rue Girod, sur quarante-huit pieds de profondeur, ensemble les bâtisses tombant en ruines.

Conditions de la vente:—Une moitié comptant et la balance à douze et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; lesdits billets, en cas de non paiement à échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à paiement final.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 fév—3 en 30j Register des Testamens
N. B. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Felix Percy, notaire public.

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Ch. Maurian, juge—No. 15,681—Edouard Herbault, vs. ses créanciers et les créanciers de Herbault frères—La cession de biens dans cette affaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers de Edouard Herbault et des créanciers de Herbault frères,—Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, lundi le 1er mai 1843, pour y prendre en considération les affaires de l'insolvable, et en même temps que toutes procédures contre la personne de l'insolvable et contre ses propriétés et les propriétés de Herbault frères, soient et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que A. Pitot soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier—Nouvelle-Orléans, le 30 mars 1843.
LOUIS R. COURTIN,
31 mars 3 en 30j Député-Greffier

PILLULES DE LA VIE DE PARR—AU PUBLIC.

Les propriétaires de cette médecine extraordinaire connue sous le nom de Pillules de la vie de Parr, ont établi une branche de leur maison de gros, de New York, à Clarendon House, encoignure des rues Douane et Broadway. La bonté de cette médecine, dans les maladies bilieuses, éruptions sur la peau, choléra morbus, dyssenterie, douleurs et faiblesse d'estomac, palpitations de cœur, maux de dents, inflammations, indigestions, langueur, maladies de foie, hémorrhoïdes, scrofules et autres maladies nombreuses, peut être appréciée quand il est connu que la vente en Europe a atteint le chiffre énorme de 30 000 caisses par semaine, c'est-à-dire plus d'un million et demi par semestre. Par sa grande célébrité cette médecine est actuellement vendue dans presque toutes les parties du globe. Aucun médicament jusqu'à présent offert au monde n'a obtenu aussi rapidement une réputation aussi distinguée, et il est agréable dans ce moment qu'il peut être pris par un malade (sans inconvénient) qui compose des herbages les plus innocents.

Pour plus de détails sur cette médecine, s'adresser ... la vie de l'homme remarquable qui l'a découverte, Thomas Parr qui atteint l'âge de 152 ans, voir le livre de sa vie que l'on peut obtenir gratis de tous les agents à New York et dans toutes les parties des Etats-Unis.

Les caisses 25 cents chaque, peuvent seulement se trouver chez les agents de la Louisiane.
A. OLIVER & Co.,
31 mars—3 encoignure Chartres et Bienville.

SUCCESSION DE JAMES LALLY.—Les créanciers de la dite succession sont priés de faire connaître leurs réclamations à Christopher Adams Jr, exécuteur testamentaire dat. ou à H. B. Denis, avocat, 70, rue Royale.
29 mars—3

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société commerciale établie sous la raison de Duvivier & Woodlief, est dissoute de ce jour, dissoute par consentement mutuel. Chacun des associés conservera l'usage de l'ancienne signature sociale en liquidation pour le règlement des affaires de la maison.
Nouvelle Orléans, 29 mars 1843.
H. O. DUVIVIER.
29 mars—3 F. W. WOODLIEF

LE Docteur HIPPOLYTE TRICOU a transporté son domicile, de l'encoignure des rues Royale et Hopital, à la rue des Remparts, No. 277, entre Ste. Anne et Dumaine.
27 mars—12

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le soussigné a transporté son magasin du No. 10 au No. 16, rue du Canal (Building's Row) où il vient d'ouvrir, en débarquement du brick Chester, des barques Ohio et Richmond,
250 colis marchandises sèches, comprenant une grande variété d'indiennes de printemps, d'un nouveau goût, à fonds teintes et foncées, dritt bleu, cotonnades, denims, coutil, toile à chemises blanche et écrue, osnaburgs, Lowell, etc. &c. DANIEL H. POPE,
27 mars—6 No. 16, rue Canal

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à la section 5 de la charte de cette Compagnie, il est par le présent notifié aux actionnaires qu'une élection de treize directeurs pour servir durant l'année courante, aura lieu le lundi 3me jour d'avril 1843 entre les heures de 10 A. M. et 2 heures P. M. au bureau de la Compagnie, 21, rue du Camp.
Immédiatement un état des affaires de ladite corporation sera prêt à être examiné par les actionnaires.
28 mars E. L. TRACY, secrétaire.

BOIS!! BOIS!!

CONSTAMMENT en mains: Bois de construction, Planches embouvetés, cypre et bois gras, Poteaux de toutes dimensions, Planches à latter, Voliges à doubler les maisons, Lattes pour bardeaux et mérains, Solives, Galets et Madriers.
Pour de comptant et aux prix les plus bas, au Moulin de Depouilly, canal Carondelet, encoignure Villere. Les ordres sont exécutés dans le plus bref délai.
14 mars—3d

AUX MILITAIRES DE LA LOUISIANE.

WM. H. HORSTMANN de Philadelphie, qui depuis plus de vingt-cinq ans a été constamment engagé dans les manufactures et les importations de marchandises militaires, a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans d'ici à deux ou trois semaines, avec un assortiment complet des différens articles convenables pour militaires.
16 mars

A LOUER—Un jeune mulatre de 16 à 18 ans, excellent domestique de maison. S'adresser à B. BRUGIER,
27 mars 91, Poul.

LES soussignés ayant formé une société, pour la transaction des affaires d'ENCAN et de Commission en général, sous la raison de TRICOU & DUREL, informent leurs amis et le public qu'ils ont ouvert leur magasin, rue de Chartres, No. 130, entre St. Louis et Toulouse, et qu'ils sont prêts à recevoir les marchandises qu'on voudra bien leur confier.
Les jours d'encan sont les mardi, jeudi et samedi.
Nouvelle Orléans, 22 mars 1843.
F. R. TRICOU,
24 mars—12 J. A. DUREL.

INFORMATION demandée sur LEOPOLD PINNER, qui a quitté Munster, Westphalie, en mars 1837—Il est venu ici, peu de temps après, et a écrit à son père H. Pinner, New-York. On n'a pas entendu parler de lui depuis le mois de novembre ou décembre 1837, époque à laquelle il a quitté la Nlle-Orléans. Si quelqu'un peut donner quelques renseignements sur le compte de Leopold Pinner, il sera droit aux remerciements de sa famille en écrivant quelques lignes à H. Pinner, à New York.
La Civilian Gazette de Galveston, Texas, est invité à copier cet avis et à envoyer le compte à notre bureau.
24 mars—14

BANQUE DE CITE.
Nouvelle Orléans, le 18 mars 1843.

A UNE assemblée des actionnaires de cette institution tenue le 6 du courant, les personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs pour l'année courante:
S. J. Peters, W. H. Avery,
M. White, T. Beare,
R. Hubbard, F. Jerdy,
P. Conrey Jar, A. L. Addison,
J. W. Stanton, W. Rice,
H. Blood, C. Diamond.
Et à une assemblée du Bureau, tenue le 13 du courant Sam. J. Peters a été unanimement réélu président.
R. J. PALFREY,
25 mars—1 m. 3ps. Caissier.

CIGARES de la Havane—50,000 de différentes qualités à vendre par FRATZ & HERNANDEZ,
28 mars 27, Toulouse

CAFE de la Havane, en magasin, à vendre par
28 mars FRATZ & HERNANDEZ, 27, Toulouse

GRAISSE—30 barils et 30 barillets, à vendre par
28 mars CH. DOANE & Co. 69 Poydras

PLOMB en saumon à vendre par
28 mars CH. DOANE & Co. 69 Poydras

BLANC de Baleine—50 caisses à vendre par
28 ms CH. DOANE & Co. 69 Poydras

CORDE d'emballage—60 rouleaux du Missouri, à vendre par CH. DOANE & Co.,
28 mars 69 Poydras.

TABAC—60 caisses à vendre par
28 mars CH. DOANE & Co. 69 Poydras

VIN—30 caisses Madère et Sherry, à vendre par
28 mars CH. DOANE & co. 69 Poydras

BOUCHONS—6 balles à vendre par
28 mars CH. DOANE & co. 69 Poydras

RAISIN de Corinthe à vendre par
28 m CH. DOANE & co. 69 Poydras

CAFE de la Havane—100 sacs en débarquement du steamship Alabama, à vendre par A. DURAND,
28 mars 7, rue Conti

GENIEVRE de Hollande, marque célèbre Orange, sous la clef de la Douane, à vendre par SCHMIDT & Co.
29 mars 88, Bienville

CUIRS mexicains—600 en magasin à vendre par
28 mars R. D. BLOSSMAN, 88, Bienville

CAFE fin vert de la Havane à vendre par
28 m J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

TABAC—30 balles tabac de Cuba, à vendre par
28 m J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

VINS de Madère et Oporto à vendre par
28 m J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

GRAINES POUR OISEAUX, à vendre par
28 m J. M. LAPEYRE, 17 Conti

CIGARETTES en caisses et barils, à vendre par
28 m J. M. LAPEYRE, 17 Conti

RAISINS—300 caisses et 1/2 de raisins secs, à vendre par
28 m J. M. LAPEYRE, 17, Conti

CONFITURES de la Havane, à vendre par
28 m J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

AMANDES à coque douce, à vendre par
28 m MANUEL BLASCO, 36, Commune

CAFE de la Havane, fin vert, à vendre par
28 m MANUEL BLASCO, 36, Commune

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet à vendre par
28 m MANUEL BLASCO, 36, Commune

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par
28 m MANUEL BLASCO, 36, Commune

SUCRE de la Havane—blanc et jaune, à vendre par
28 m MANUEL BLASCO, 36, Commune

BOUCHONS—40 milliers à vendre par
28 m MANUEL BLASCO, 36 Commune

VIN d'Oporto, à vendre par
28 m MANUEL BLASCO, 36 Commune

BLANC de baleine, à vendre par
28 m MANUEL BLASCO, 36, Commune

SEL—1100 sacs des îles Turques, cargaison du brick Gen. Roberts, à vendre par
28 m S. & J. P. WHITNEY & Co.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

VENDREDI 31 Mars 1843
...représentation par les Artistes réunis
(Spectacle demandé)
LA FAVORITE,
Grand opera en 4 actes, de Donizetti
Suivi par
La deuxième et dernière représentation de
LES FEES DE PARIS,
Vaudeville nouveau en 2 actes, par Bayard
☞ On commencera à 6 heures 1/2.

PRIX REDUITS
1re et 2de loges, galeries, et parquet, 1 piastre
Parterre et Baignoires, 75 cents

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES

Vendredi 31 mars 1843
LECTURES DU Dr. LARDNER
sur le
POUVOIR DE LA VAPEUR.
Précédé par
LE VALET MENTEUR.
Terminé par:
LE MIDSHIPMAN A TERRE.

☞ Le mauvais temps ayant empêché le public de se rendre au Théâtre hier soir, le docteur Lardner répétera en son entier ce qu'il a dit en cette occasion, avant de procéder à sa lecture d'aujourd'hui.

L'ENFANT HOMME.

CE curieux phénomène de la Nature sera montré aux citoyens de la Nouvelle Orléans pendant quelques jours au No. 26 rue St Charles, vis-à-vis l'Hotel St. Charles.

C'est un des enfans les plus remarquables du siècle. Quoique n'ayant pas plus de quatre ans d'âge, il a toutes les marques particulières de la virilité. Il a quatre pieds de haut et pèse plus de 80 livres. Sa figure est ornée d'une paire de favoris, sa voix est très forte et masculine, et son développement musculaire est égal à ceux des hommes. Tous les amateurs de la nature voudront voir ce phénomène. Des témoignages satisfaisans de son âge seront donnés à ceux qui les demanderont. Il est également fait référence à tous les médecins de cette ville qui l'ont fait examiner. Le Col. ANDERSON, ainsi que l'on appelle ce phénomène.

Les heures d'exhibition sont le matin, de 10 heures à midi, et le soir de 3 à 6 heures.
Entrée 50 cents—Enfans moitié prix. 30 mars

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI.

Les Bals auront lieu les Dimanche, Mardi et Jeudi de chaque semaine.
31 mars G. W. STEPHENS, Directeur

SALLE DE BAL WASHINGTON
GRAND BAL PARE ET MASQUE
Tous les jours, Dimanches exceptés.
Durant la saison.
Prix d'entrée—une piastre. S. DUBORD, Directeur.
24 déc

POUR LA HAVANE—Le beau navire à vapeur ALABAMA, capitaine H Windle, partira pour le port ci-dessus samedi, 1er avril, à 9 heures du matin positivement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à MERLE, SEYLE & Co., 45, Vieille Levée.
Les passagers sont invités à se procurer leurs passeports auprès du Consul espagnol.
Il est notifié aux passagers qu'aucun domestique mâle de couleur ne peut entrer dans l'île. 27 mars

POUR MATAMOROS—La goëlette ORIOLE, capt A. Trenis, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
31 mars 74, Vieille Levée

POUR HAMBOURG—La barque fine voilière NOBLE, capitaine Brown, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à L H GALE
31 mars 93, Commune

POUR TRIESTE—Le navire DALMATIA, capitaine Howes, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser à L H GALE,
31 mars 93, Commune

POUR GLASGOW—La barque HEBRON, capitaine Hood partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L H GALE,
31 mars 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire RUSSELL GLOVER capt Howes, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à bord ou à
31 mars L H GALE, 93, Commune

POUR NEW YORK—Le navire AUBURN, capt N. O. Derfoy, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la marche aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co
31 mc Encoignure Lafayette et Magasins.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais GEORGIANA, capt. Toole, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
31 mars L H GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire SWANTON capt Davenport, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
31 mars LEVI H GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire MARYLAND, capitaine Smith, partira immédiatement. Pour passage, s'adresser à L H GALE,
31 mars 93 Commune

POUR ANVERS—Le navire NASHVILLE, capitaine Pemberton, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la presse d'Orléans ou à
BOUTIN, GALLY & co. rue Toulouse,
ou à LEVI H GALE,
93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire TAMERLANE capitaine Lovett, partira sous peu. Pour fret de 150 balles coton ou passage, s'adresser à
LEVI H GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire OLIMBIANA, capitaine Barker, partira sous peu. Pour fret de 200 balles pour complètement ou passage, s'adresser à LEVI H GALE
93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire ELIZABETH BRUCE, capitaine Pollard, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à
LEVI H GALE, 93 Commune

POUR NEW YORK—Lundi 3—Le brick FRANKLIN, capt Burgess partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 200 barils et 150 sur le pont et passage, s'adresser à bord, on Lower Picayune-Tier ou à FOSDICK & BROTH. 66, Camp.

POUR NEW YORK—La barque PRINCETON, capt Houghton, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LA HAVANE—Le brick T. STREET capt J. B. McCombs, partira sous peu. Pour balles de fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue St Pierre ou à F. REYNAUD,
28 mars 10 Bienville

POUR LA HAVANE—Le brick EMPERATRIZ, capt Collins, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FRATZ & HERNANDEZ, 27 Toulouse

POUR VERA-CRUZ—Le brick ARCHITECT, capt Grey, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
27 mars 74, Vieille Levée

POUR MATAMOROS—La goëlette DORIC, capitaine Trenfort, partira pour le port ci-dessus mardi prochain, 28 courant. Pour passage seulement, s'adresser à
25 mars F. TIO, 30 Ste Anne

POUR MARSEILLE—Le brick fin voilier AGENORIA, capt. Andrus, partira sous peu. Pour fret de 150 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY.

POUR MARSEILLE—La barque fine voilière ADELINE & ELIZA, capt Hopkins, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LAGUNA & CAMPECHE—La goëlette fine voilière WM PENN, capt. Norwood, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la place d'Armes, ou à
J. LAROSS, 71, Vieille Levée

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier OCKOLA, capitaine A. Childs, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE,
93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier et bien connu ST. LEON, capt. L. J. Whiting, ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
30 mars S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR MARSEILLE—Le brick UZARDO, capt Miller, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co. 73, Camp

LA BARQUE ROBERT MORRIS A VENDRE.
La barque fine voilière et solidement construite, ROBERT MORRIS, enregistrée seulement pour 211 tonneaux, mais pouvant porter une plus forte cargaison; en bon ordre et prête à charger pour l'importe quel port. S'adresser à
27 fév F. DE LIZARDI & co. 32 Bienville

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

DOMENICA 2 prossimo, la compagnia si riunirà nella piazza Congo, ... in tenuta ... armamento completto ... per un esercizio a palla.
Quello che meglio colpirà il bersaglio ... d'argento.
Chi manca pagherà le tasse ... regolamenti.
Ordine del Capitano.
29 mc MONDELLI.

GARDES D'ORLEANS,
Attention.
La Compagnie prendra les armes dimanche prochain 2 avril, à 7 heures précises du matin, pour un tir à la cible. Equipement complet, tenue d'été, sans à des gardes.
Par ordre du capitaine.
E. PERRILLIAT, sergt. maj
P. S. Les membres sont requis d'être ponctuels, attendu qu'il y aura une élection pour nommer un comité d'administration.
28 mars

LA société existant entre les soussignés sous la raison de L. Lecarpentier & Fils, est dissoute à dater de ce jour par accord mutuel. L. Lecarpentier est chargé de la liquidation de la société.
Nouvelle-Orléans, 27 mars 1843.
(Signés) LS. LECARPENTIER,
C. B. LECARPENTIER,
F. JOS LECARPENTIER,
Et le soussigné continue seul en son nom privé le même genre d'affaires.
30 mars—3 LS. LECARPENTIER.

AVIS Je préviens mes amis et le public, que je me charge de toute regisseurs d'affaires, telles que: successions et autres, de même que de tous placements de fonds sur hypothèques, vente de propriétés, et procurations spéciales ou générales.
On me trouvera à mon bureau rue Toulouse, No. 66, depuis dix heures du matin jusqu'à trois P. M., et l'après-midi depuis cinq heures jusqu'à six.
Nouvelle Orléans, le 30 mars 1843.
30 mars—3 BERNARD MARIGNY.

WILLIAM BURGER, Encanteur.

DUMENT commissionné négociant commissionnaire, respectueusement sollicite de ses amis et de la communauté en général, une part de patronage public. Toute affaire à lui confiée sera gérée avec fidélité, exactitude et promptitude; *il sera occupé dans toutes les parties de la ville* pour la vente de cargaisons, marchandises, produits, meubles, propriétés, esclaves, etc., tant *pour la vente publique que celle particulière.*
Son Bureau est à l'encoignure des rues St. Charles et de la Commune, vis à vis les Hôtels Verandah et St. Charles.
Nouvelle Orléans, le 30 mars 1843.
30 mars—3

AVIS.
VENTE AU GRAND RABAIS!!

LES soussignés ayant acheté le magasin de Mme. MALLOT COCHRANE, rue de Chartres, préviennent le public que cette grande quantité de marchandises sera vendue à 50 p% au-dessous du prix coutant.
30 mars—4 WHOTTE & SALLE.

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne avec son enfant d'environ un an, depuis le 21 courant, la négresse JOSEPHINE dite MIMI appartenant anciennement à feu Antoine Biragues père; la récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui la logera dans une des prisons de cette paroisse ou qui la ramènera chez le soussigné.
24 mars—4 LOUIS SERE, 180, rue de l'Hopital.

PARTI marron de l'habitation Lienard, le nègre JACK, âgé de 30 ans, taille 5 pieds, nez proéminent, bouche grande, étant toujours en parlant ... la mauvaise habitude de parler ... la Louisiane et est probablement dans le voisinage de la ville.
Une récompense de $10 sera donnée à celui qui arrêtera cet esclave.
2 mars— A. GORDON, WYLIE & co.
45, Bienville

VENTES DE CE JOUR.

☞ L'attention du public est particulièrement appelée sur une grande vente de marchandises sèches françaises consistant en 12 balles jaconats et indiennes françaises, chales de laine riches, mousselines, drilles, chemises, indiennes, écharpes en filet, &c. &c, à vendre par catalogue à 10 heures au magasin d'encan, de
31 mars VINCENT & DE FERIET.

PAR M. BARNi

SERA vendu ce jour, à 10 heures au magasin d'encan, rue Chartres, No. 119,
Un assortiment de Marchandises, 8 caisses coton blanc de 4/4, 5/4, 3/4, 12 balles coton écru, 50 douzaines chemises de coton blanc, 20 douzaines chemises de couleur, indiennes, bas blancs et bleu, chaussons, 200 pièces mousselines à moustiquaire, 20 mousseline de mousseline faites, toile à drape française, et autres marchandises. 31 me

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON
45, rue des Magasins.
Esclaves Choisis!

IL sera vendu à l'encan, samedi, 1er. avril, à midi, à l'Arcade de Banks:
Les esclaves de valeur suivants, savoir:
Un petit nègre Lewis, âgé de onze ans, très sûr, venu de pour mourir ..., pleinement garanti. Conditions, à 6 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les deux frères, Henry 10 ans, et Jack, 8 ans, pleinement garantis. Conditions, comptant.
Virginie, âgée de 19 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, cousant bien, pleinement garantie. Conditions, comptant.
Andrew, âgé de 14 ans, créole, domestique de maison et cocher, parlant français et anglais, pleinement garanti. Conditions, comptant.
Aussi—12 domestiques, nègres de champ, domestiques de maison, &c.
Plus de détails à la vente. 31 me

Voitures de Philadelphie
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu au bureau, No 45, rue des Magasins, samedi 1er avril, à onze heures.
1 barouche, 1 phaéton, 1 cabriolet, 2 déchargeuses, &c, harnais et malles, &c.
Conditions: comptant. 31 me

PAR A FERNANDEZ & co

SAMEDI prochain, 1er avril, à 4 heures P. M. Il sera vendu à l'encoignure des rues Philippe et de la Promenade Triton,
Le contenu d'un magasin de groceries, consistant en un assortiment général de groceries, liqueurs, vins &c.
Aussi—L'installation dudit magasin. 31 mars

Vente de Marchandises sèches par Cour.
PAR MULLEN & OHARA,
19, rue du Canal, Building's row

IL sera vendu mardi 4 du mois prochain, à 10 heures, à le détail ma chandises sèches étrangères et du pays, nouvelles et de saison, consistant en indiennes, mousseline, toiles blanches et écrues, drilles, marchandises blanches et écrues, rubans, fleurs artificielles, parapluies, fleurs, gants, &c.
Des catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées, lundi dans l'après midi. 31 mars

Vente positive de propriétés de valeur dans la Seconde Municipalité.
PAR J A BEARD & RICHARDSON,
45, Magasins.

IL sera vendu à l'encan, samedi 8 avril, à midi, à la Bourse St. Louis,
Quatre lots de terre étant les Nos. 4, 5, 6 et 7 de l'îlet No. 14 faubourg Washington, bornés par les rues Moreau, Morales, Urquhart et France, près la Pacotorie, mesurant chacun 31 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Moreau, sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi qu'il appert d'un plan dressé par M. Pilié, et déposé en l'étude de Louis Ferrand, not. pub.
L'acte de vente pardevant Edward Duplessis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 mars

PAR VINCENT & DE FERIET.
Vente sans réserve.

IL sera vendu, par consentement des parties, samedi 1er. avril prochain, à la Bourse St. Louis, à midi:
Une jeune négresse nommée Madelaine ou Medeline, créole du pays, âgée de 15 à 16 ans, sachant coudre, laver et bonne domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Elle a une excellente constitution, n'ayant eu aucune maladie depuis deux ans.
Conditions—Un an de crédit en billet endossé à satisfaction, assuré par hypothèque et portant 8 p. 100 d'intérêt du jour de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Chs. Boudousquie, notaire public.
30 mars—3

PAR ANTHONY FERNANDEZ & co.
Vente à l'amiable.

IL sera vendu ... la négresse MARY, âgée d'environ ... enfant âgé de deux ans et demi, Mary est bonne cuisinière, repasseuse et couturière, garantie des vices et maladies.
Conditions: comptant. S'adresser ... Camp et Edouard. 29 mars—4

VENTE POSITIVE.
Belles résidences de ... dans la Seconde Municipalité.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON

IL sera vendu à l'encan, samedi 1er. avril, à midi, à l'Arcade de Banks:
Les belles propriétés de valeur suivantes, convenables pour la bâtisse et à un crédit libéral, savoir:
Quatre lots de terre numérotés 1, 2, 3 et 4 sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur, en date du 10 mars 1840. Les lots de terre sont dans l'îlet borné par les rues Commune, St. Pierre, St. Paul et Gravier.
Le lot No. 1 mesurant trente-deux pieds et 5 lignes de face à la rue Commune, 127 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur.
Le lot No. 2, même dimension et face, sur 123 pieds 10 pouces de profondeur.
Le lot No. 3, même dimension de face sur 127 pieds 10 pouces, 6 lignes, entre lignes parallèles.
Le lot No. 4 ...
Conditions—Un dixième comptant, la balance à 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés et hypothéqués jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant L. T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs.
Toutes les adjudications devront être complétées dans les dix jours de la date de la vente ou les propriétés seront revendues après quatre jours d'annonce.
Les plans peuvent être vus au bureau de J. A. Beard, 45, rue des Magasins. 30 mars

NOUVEAU RABAIS
Magasin à louer jusqu'au 1er novembre.
A vendre: Etagères, Comptoirs, Vitrines, Installation pour le Gaz.

LE soussigné partant pour France dans les premiers jours d'avril informe le Public qu'à dater du 10 courant il offrira en gros et en détail les Marchandises détaillées plus bas à 10 et 15 pour cent de rabais sur ses anciens prix courants afin d'en faire un écoulement prompt.

[illegible]

BIJOUTERIE

[illegible]

13 mars ONNAMETTE, 40, rue Conti

CHEAP CASH STORE.

HABILLEMENTS D'ETE FRANÇAIS, EN DEBALLAGE.

Qualités supérieures et ... fabriquées exprès pour la Nouvelle Orléans.

LOISON & SILVESTRE,
No. 36, rue de Chartres.
Le second magasin au-dessus de la rue de la Douane.

LES soussignés viennent de recevoir de Paris, un très grand assortiment de marchandises d'été. Ne vendant qu'au comptant, les prix sont extraordinairement bas; le plus grand soin a été apporté à la confection des habillements qui sont dans le dernier goût de Paris et forment un assortiment des plus complets.

[illegible]

LOISON & SILVESTRE,
24 fev 36, rue de Chartres

DEPARTEMENT EXECUTIF.
22 Mars 1843.

NOTICE est ici donnée que Thomas C. McGuffin s'est adressé à moi pour annuler le Bond qu'il a souscrit pour la somme de cinq mille piastres souscrit par lui, le 11 de mai 1842, comme membre du bureau de contrôle, ayant W. W. Montgomery comme sécurité.
Avis est ici donné aux personnes qui y sont intéressées à déposer par écrit à l'office du Secrétaire d'Etat, à la Nelle Orléans, dans l'espace de quatre-vingt dix jours après la dernière publication de ceci, les raisons pourquoi le dit Bond ne devrait pas être annulé et cancellé.
Donné sous ma main, et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt deux Mars de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quarante trois et de l'Indépendance des Etats-Unis de l'Amérique, la soixante-septième.
[L. S.] A. MOUTON.
Par le Gouverneur, Signé ISAAC JOHNSON.
30 mars—3t